

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYES D'IMMEUBLES
Brochure n° 3144 – IDCC 1043**

Avenant n° 94 du 29 mai 2017 relatif aux courriers et colis

Préambule

Le service courrier dans les immeubles est en pleine évolution. Le volume des colis déposés à la loge est sans cesse croissant. Par le présent avenant, les partenaires sociaux décident de prendre une position sur :

- la non obligation pour gardiens de réceptionner les colis et courriers qui nécessitent une signature, et par là-même engagent la responsabilité du salarié et de l'employeur ;
- la limitation du poids et du volume des colis acceptables.

Article 1

Le « b) Courrier » du III « Propreté et entretien des parties communes » de l'ANNEXE I relatif à la définition des tâches et unités de valeur est ainsi modifié :

III. - Propreté et entretien des parties communes	
b) Courrier	
Qu'il s'agisse du service réduit, normal ou porté le salarié n'est pas tenu de prendre :	
<ul style="list-style-type: none">• les courriers et/ou colis contre signature ;• les colis de plus de 30kg et/ou dont la somme des côtés (L+l+h) est supérieure à 200cm.	
Courrier service réduit Réception et distribution des colis et plis volumineux non recommandés ne pouvant entrer dans les boîtes aux lettres.	4 par local principal.
Courrier service normal Dès réception de l'ensemble du courrier, tri et répartition entre les boîtes des destinataires.	12 par local principal.
Courrier porté Dès réception, tri et distribution à domicile du courrier des occupants.	30 par local principal.

Article 2

Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent avenant, il entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la parution de son arrêté d'extension.

Fait à Paris le 29 mai 2017

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including: *Re*, *DN*, *SA*, *DK*, *AP*, *EP*, *CU*, and *RA*.

ORGANISATIONS PATRONALES
Union Nationale des Propriétaires
Immobiliers – UNPI

Jean PERRIN

P/s Alain CHERIF

Fédération des Entreprises Publiques
Locales – FEPL
Thierry DURNERIN

Fédération de Sociétés Immobilières et
Foncières – FSIF
Dorian KELBERG

P/s Belene Verexoni

Association Nationale de la Copropriété
et des Copropriétaires – ANCC
Emilie ALLAIN

Association des Responsables de
Copropriétés – ARC
Emile HAGEGE

*par délégation
Alain Borevic*

SYNDICATS DE SALARIES

FEC FO – ~~CSBB~~ *Section des Services*
Patrick ALBERT

Fédération des Services CFTD
Kumba DUVILLIER

CFTC - CSFV
Yhya EI SABAHY

SNUMAB – CFECGC
Alexandre TCHERNETZKY

Fédération CGT des personnels du
commerce, de la distribution et des services
Eloy FERNANDEZ

SNIGIC
Philippe DOLCI